

# Les problèmes rencontrés

En injectant ces radiofréquences dans tous les câbles électriques, encâstrés ou non, et dans les appareils, non prévus pour cela, le Linky a déjà provoqué des incendies, ainsi que des pannes à répétition : ordinateurs, télévisions, et matériel professionnel chez des commerçants.

## (UFC-QUE-CHOISIR novembre 2019)

- 17% des usagers ont été confrontés à des problèmes depuis la pose : coupures de connexion internet, installations qui disjonctent ou appareils qui tombent en panne ...
- 56% des sondés jugent Linky inutile
- 69% des clients ne maîtrisent pas mieux leur consommation malgré les promesses d'Enedis

Parmi les raisons pouvant expliquer ces dysfonctionnements se trouve la "dirty electricity" (électricité sale). Les signaux haute-fréquence, polluant le courant 50 Hz, entraîne une usure prématurée des composants électroniques de nos appareils, notamment des condensateurs électrochimiques.

## Les incendies

M. Bernard Lassus, responsable Linky d'Enedis, a reconnu que huit incendies s'étaient déclarés durant la phase d'expérimentation. Depuis Enedis fait régner une chape de plomb sur ce sujet, n'hésitant pas à retirer les compteurs sinistrés, empêchant ainsi toute expertise devant les tribunaux.

On a pu constater une augmentation significative du nombre d'incendie d'origine électrique depuis le début de déploiement du Linky. Mais face au poids du lobby de l'énergie, la presse s'en fait très peu l'écho.



**Ce qui reste d'un Linky ayant fondu...ici, par chance, la platine en bois ne s'est pas embrasée.**

**Linky permettra l'effacement diffus qui consiste à arrêter à distance nos appareils électriques lors des pointes de consommation (ballon d'eau chaude, radiateurs électriques...) via un module radio (ERL) dont l'emplacement est déjà prévu dans le compteur.**

## La voiture électrique

Qui peut croire que l'État va se priver des rentrées fiscales liées aux carburants ?

2011, qui est l'année de l'officialisation du système de comptage connecté Linky, coïncide avec le changement du nom de la TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers) qui est remplacée par la TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques).

Avec le Linky l'administration fiscale va disposer d'un outil qui va lui permettre d'encaisser les taxes liées à la TICPE.

# Refus du Linky

## Peut-on refuser Linky ?

Quand on analyse les textes communautaires, le principe du déploiement des compteurs évolués ne s'impose qu'aux opérateurs, qui, dans ce cas, auraient l'obligation de nous proposer le compteur, mais pas de l'imposer. Libre à nous de l'accepter ou de le refuser. En effet, il n'est inscrit nulle part que l'installation de compteurs Linky est obligatoire.

En France, la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie), se basant sur l'article R 341-8 alinéa 3 du code de l'énergie, note que le refus est possible. C'est bien Enedis et ses prestataires de service qui parlent d'obligation.

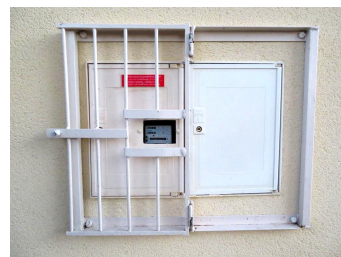
## Comment refuser LINKY

En premier lieu, il faut faire les démarches pour signifier votre refus. Nous recommandons de faire trois courriers en recommandé avec accusé de réception : une à ENEDIS Paris, une à l'agence régionale ENEDIS dont vous dépendez et une à votre maire.

Indiquez bien dans vos courriers le numéro de point de distribution qui est indiquée sur vos factures et le nom de votre fournisseur d'électricité.

● Si le compteur est chez vous : appartement, maison ou jardin, il est sur une propriété privée. Il suffit de refuser l'accès aux installateurs et à résister aux intimidations. En parallèle, il faudra tout de même faire les démarches pour signifier votre refus.

● Si le compteur est à l'extérieur de votre maison ou dans des parties communes, il est possible de le barricader par des barres, des chaînes et autres cadenas. Dans ce cas il faut laisser une fenêtre qui permet le relevé du compteur.



## Où se procurer les modèles de lettres ?

- Sur le site de notre partenaire Yonnelaure :

<https://yonnelautre.fr/spip.php?rubrique1320>

- Sur le site de Stéphane LHOMME :

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/docs-particuliers-anti-linky.htm>

- Sur le site d'Artemisia :

<https://www.artemisia-lawyers.com/fran%C3%A7ais/publications-et-interventions/compteurs-linky>

## Comment nous joindre ?

[contact-linky-centre-yonne@yonnelautre.fr](mailto:contact-linky-centre-yonne@yonnelautre.fr)

**collectif Linky de l'Yonne**

**Depuis 2015 Enedis installe, à marche forcée et dans une totale opacité, son nouveau compteur :**

# Linky



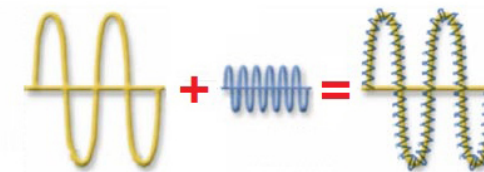
## Pourquoi s'opposer ? et comment ?

**Linky** est un compteur communicant capable de recevoir et d'envoyer des informations.

**Le système Linky:** un concentrateur, situé en principe dans le transformateur de quartier, collecte par courant porteur en ligne (CPL) :

- toutes les informations en provenance des compteurs,
- les données des différents équipements électriques situés dans son environnement (transformateurs, disjoncteurs, etc.)

Il communique le tout au GRD (gestionnaire de réseau).



Courant standard  
50/60 Hz AC

Signal CPL

Courant modulé

Le déploiement de ces compteurs est décrit par Enedis comme un maillon essentiel du pilotage de la transition énergétique.

**Si cet objectif est vertueux, sa mise en œuvre à marche forcée sans information des habitants, sans débat, sans respect des usagers qui le refusent, pose de plus en plus de questions et suscite de plus en plus de réactions de rejet.**

**collectif Linky de l'Yonne**

# Le contexte réglementaire

La directive européenne du 13 juillet 2009 demande que les «États membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité». Ces systèmes ne doivent être déployés que si cela est techniquement possible, financièrement raisonnable et proportionné compte tenu des économies d'énergie potentielles.

En Europe, deux pays sont précurseurs : l'Italie et la Suède. D'autres ont refusé le déploiement : Portugal, République Tchèque, Lituanie.

L'Allemagne et l'Angleterre ont choisi de le déployer de manière partielle en ne le proposant que pour les gros consommateurs.

En l'Allemagne, le consultant Ernst & Young a conclu que les économies réalisées grâce aux compteurs intelligents ne justifient pas les coûts supportés par les particuliers.

Au Canada, la région de la Saskatchewan a ordonné en 2014 le retrait de 105.000 compteurs «intelligents».

La France, au travers de la loi de transition énergétique de 2015, a fait le choix de la généralisation de compteurs communicants Linky. Entre 2015 et 2021, 35 millions de compteurs actuels doivent être remplacés par des compteurs Linky.

Pourtant dans son rapport du 7 février 2018, la Cour des comptes décrit le dispositif comme «coûteux pour le consommateur mais avantageux pour ENEDIS», le financement étant «assuré par les usagers». Dans ces conditions, Linky n'aurait jamais dû être déployé.

En France, l'état brise la résistance des communes. Ce sont plus de 900 communes qui se sont opposées au déploiement de Linky sur leur territoire... Les communes sont propriétaires des réseaux de distribution de l'électricité et des compteurs. Mais sous la pression du ministère de l'Intérieur, les maires sont sommés de plier l'échine. Bref, les pouvoirs publics annihilent toute résistance collective pour pouvoir s'attaquer aux seuls citoyens pris isolément...



# Un coût faramineux et un gaspillage scandaleux

Enedis avance un coût de 5 milliards d'Euros, mais on se dirige plutôt vers 8 à 10 milliards. Ajoutons la destruction des 35 millions de compteurs actuels qui fonctionnent très bien et qui ont une durée de vie de plusieurs dizaines d'années (5 à 10 ans pour Linky).

Linky mesure l'énergie apparente (correction du déphasage : le cosinus Phi), soit 10 à 20 % en plus pour les appareils domestiques avec moteurs électriques : réfrigérateur, aspirateur, lave-linge, lave-vaisselle, robots ménagers, sèche-cheveux, rasoir électrique, perceuse, tondeuse, ventilateur, etc. Pire, pour les ampoules fluocompactes, qui ont un Cosinus Phi de 0.5, Linky va doubler la consommation mesurée, et donc la facture d'éclairage !

Pour ces raisons, de nombreux foyers qui subissent des disjonctions fréquentes, sont contraints de souscrire un abonnement plus élevé, donc plus onéreux.

De plus, le coût de ce compteur Linky, de 200 à 300 €, sera répercuté sur les factures à partir de 2021. Enedis, qui a souscrit à cet effet un emprunt à taux préférentiel, empochera au passage 500 millions d'euros.

Coût social : Linky va supprimer les relèves à pied soit environ 10'000 emplois pérennes remplacés par quelques emplois précaires et externalisés pour la fabrication et la pose des compteurs.

La transition énergétique, c'est le saut dans un monde qui n'a jamais autant gaspillé d'énergie.

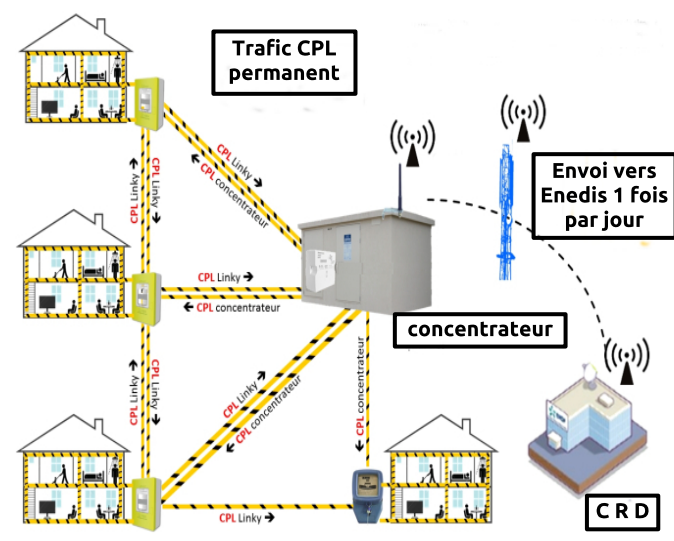
La cour des comptes dénonce aussi l'absence d'économies d'énergie. Si l'utilisateur peut contrôler sa consommation, c'est avec un différé de 24h, et après avoir créé un profil utilisateur sur le "portail" Enedis. La consultation en temps réel n'est pas encore mise en oeuvre. Elle se fera par le biais de l'ERL (émetteur radio Linky), après souscription d'une option payante auprès de son fournisseur d'énergie.



# CPL et pollution électromagnétique

Dans le cadre de la transmission des données de consommation, le compteur Linky utilise la technologie du CPL (Courant Porteur en Ligne). C'est lui qui provoque une pollution électromagnétique en continu dans les espaces traversés par les câbles électriques (autant dire toute la maison). Les câbles, qui ne sont pas blindés, jouent le rôle d'antenne. Ces émissions s'ajoutent au smog (brouillard électromagnétique) ambiant (Wifi, téléphones portables, fours micro-ondes, etc).

Mensonge Enedis. Si il est vrai que le concentrateur de quartier envoie les données concernant nos consommations une fois par jour, Enedis oublie de dire que les communications CPL entre les compteurs et le concentrateur de quartier sont permanentes, et donc aussi la diffusion du CPL dans nos foyers.



A terme, Linky nécessitera l'installation de plus de 150 000 antennes relais de téléphonie mobile supplémentaires (PMR) sur le territoire français, ce qui ajoutera de la pollution électromagnétique.

Avec la multiplication des sources de rayonnement, une nouvelle pathologie est apparue, l'électro-sensibilité (maux de tête, acouphènes, troubles du sommeil, difficultés de concentration, nausées, vertiges...) Au dire des médecins indépendants, ces maladies pourraient constituer le prochain grand scandale sanitaire.

Les tribunaux ont contraint Enedis à reposer d'anciens compteurs chez des usagers reconnus électro-hypersensibles. A ce jour Enedis ne pose plus Linky quand on lui présente un certificat médical.

Le 31 mai 2011, le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS) a classé les radiofréquences dans la catégorie des «cancérogènes possibles».

# Big-Data et protection des données personnelles

Pour Philippe Montloubou, directeur d'Enedis : "Nous sommes d'ores et déjà un opérateur de Big-Data, qui gèrera à terme 35 millions de capteurs". Tout est dit. En fait, ce n'est pas un compteur qu'on nous installe, mais un capteur de données.

Big Data, c'est le nouvel eldorado d'internet qui vise à récolter un maximum d'informations personnelles, à les recouper, les compléter, les analyser, pour construire un profil du consommateur le plus précis possible. Et plus le profil est précis, plus il vaut de l'or sur le marché de l'information commerciale.

Linky ne compte plus seulement des kilowatt, il établit une courbe de charge qui permet de connaître l'heure de lever, de coucher, si on est présent entre midi et deux heures. Il permet même de savoir quel appareil nous utilisons et à quelle heure. C'est un véritable espion qui rentre dans nos maisons.

Economies ? Comment les collecteurs de données, les data-centers, les ordinateurs moulinent-ils les monstrueux volumes du big data ? En consommant toujours plus d'électricité. En 2020, les data-centers américains rejeteront autant de CO 2 que les avions. En France, ils consomment 9 % de notre électricité. Internet est un gouffre énergétique, et chaque innovation aggrave la situation. La 4G consomme 23 fois plus d'électricité que le Wifi. Les milliards de relevés opérés chaque année par Linky et les montagnes de données à traiter consommeront infiniment plus que tout ce que nous pourrions économiser avec ce compteur numérique.

